

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

<p>Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Balbigny, Briennon, Chérier, Commey, Vernay, Cordelle, Coleau, Lenigny, Nandax, Nantez, Ouches, Parigny, Perroux, Pinay, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly-sous-Charléty, Aorges, St-Cyr-de-Favière, St-Jodard, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, St-Vincent, Villemonais, Villerey, Vougy.</p>	<p>PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.</p> <p>L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.</p> <p>La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1865, dans les quatre journaux suivants : <i>Le Démonstrateur de la Loire</i>, <i>le Journal de Montbrison</i>, <i>l'Écho Roannais</i>, <i>le Nouvel Écho de la Loire</i>.</p>	<p>L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.</p> <p>PRIX DES INSERTIONS : Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.</p> <p>Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.</p>	<p>ON S'ABONNE, A ROANNE, Chez M. Verlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf. Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.</p> <p>A PARIS, Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3. MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.</p>	<p><i>dernière levée de la boîte au Bureau.</i> 6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne. 11 h. 50 matin. Lyon, Montbrison, Clermont r. 5 h. 50 s. St-Etienne, Lyon, Boën, Noiretable 7 h. soir. Paris, toute la ligne et au-delà. 8 h. soir. Lyon, Tarare, Thizy et route. 8 h. 50 soir. Belmont, Charléty, Nouilly. 9 h. soir. St-Etienne, Lyon et route, Montbrison, Saint-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnv, Charléty, Charolles.</p>
---	---	---	---	---

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 15 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.											Trains se dirigeant sur Paris.																											
		Paris	Moulins	Vichy	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Estreaux	Lapacaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Le Couaun	St-Cyr-de-Favière	Ventranges	St-Jodard	Balbigny	Feurs	Montbrond	St-Etienne	Givors	Lyon	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrond	Feurs	Balbigny	St-Jodard	Ventranges	St-Cyr-de-Favière	Le Couaun	ROANNE	St-Germain-Lespinasse	Lapacaudière	St-Martin-d'Estreaux	St-Germain-des-Fossés	Vichy	Moulins	Paris	
		Arr.	Dép.					Arr.	Dép.											Arr.	Dép.																	
matin	8 37	9 38	10 50	11 37	11 50	12 5	12 5	12 27	12 33	12 33	1 4	1 13	1 36	1 50	2 8	2 32	4 30	5 10	5 40	matin	5 40	4 44	5 35	6 34	6 49	7 6	7 26	7 53	7 49	8 3	8 14	8 57	8 56	9 16	10 29	10 38	11 59	9 5
soir	1 45	2 46	3 38	4 30	4 40	5 16	5 16	5 52m.	8 10	8 18	8 54	9 47	9 58	9 59	9 51	11 5	12 55	1 25	1 55	matin	7 45	8 22	9 30	10 49	11 7	11 24	11 45	11 38	12 11	12 27	12 59	1 3	1 21	1 41	2 47	5 8	4 30	4 0
soir	4 30	5 31	6 23	7 15	7 25	8 1	8 1	8 37	10 5	10 13	10 59	11 52	12 3	12 3	12 3	1 13	1 33	2 3	3 3	soir	5 40	4 44	5 35	6 34	6 48	7 5	7 26	7 53	8 5	8 28	8 47	9 7	10 25	10 45	11 54	8 05		

Roanne, le 8 Octobre 1865

CONSEIL GÉNÉRAL

PRÉSIDENT DE M. LE COMTE DE VOUGY.

Séance du 24 août 1865.

Service des chemins vicinaux.

Le Conseil général, après étude remarquable du rapport adressé, par M. l'agent-voyer en chef, à M. le préfet, sur la situation de service dont il est chargé, constate, avec satisfaction, que ce service si important continue à être en progrès autant que le permettent les ressources qui y sont affectées et en adopte les conclusions.

Plan d'alignement aux bourgs et villages.

Le Conseil général ayant jugé utile, dans une de ses précédentes sessions, qu'il fut dressé un plan d'alignement des bourgs et villages,

L'agent-voyer en chef a commencé ce travail pour les bourgs de Pouilly-les-Nonnains, de l'Étrat et de Chuyeur.

Le Conseil général donne acte de cette communication à M. le préfet et l'en remercie.

Canal latéral et navigation de la deuxième section de la Loire.

Le Conseil général donne acte à M. le préfet de la communication qui lui est faite du rapport de M. de Marne, relativement au canal latéral à la navigation de la 2^e section de la Loire.

Service des ponts-et-chaussées.

Le Conseil général a pris connaissance du remarquable rapport de M. l'ingénieur en chef touchant les différents services placés sous son habile direction.

Entretien des routes impériales.

Le Conseil se félicite de voir que les six routes impériales qui traversent le département soient à l'état normal d'entretien et demande à M. le préfet d'insister aussi activement que possible auprès de son Excellence M. le ministre des travaux publics, pour obtenir le maintien des allocations à ces voies de communication dont le dernier recensement de 1864 démontre l'importance croissante.

Entretien des routes départementales.

En ce qui concerne les routes départementales, le Conseil général regrette avec M. le préfet, qu'il n'ait pas été possible d'allouer à ce service le crédit de 180,000 fr. demandé pour leur entretien et devenu de plus en plus nécessaire par l'augmentation des transports.

Rectification de la Côte-de-Marcilly. — Route départementale n. 4.

Dans sa session de 1864, le Conseil avait émis le vœu que

les travaux de rectification de la rampe de Marcilly, route départementale, n. 4, fussent mis en cours d'exécution.

Une somme de 20,000 fr. avait été inscrite à cet effet au budget de 1865, par une lettre en date du 3 mai 1865. Le ministre des travaux publics a prescrit que l'affaire fût de nouveau soumise au Conseil général.

Le Conseil, après un nouvel et mûr examen, persiste dans l'opinion émise en 1864, et demande le maintien au budget de 1866 de la somme de 20,000 fr., imputable, sur les fonds de l'emprunt, à la rectification de la route de Marcilly.

En ce qui concerne les autres routes départementales, le Conseil adopte les conclusions de M. le Préfet.

Annexe de Chauffailles. — Route départementale n. 4.

Une rectification de l'annexe de Chauffailles (route de l'Allier au Rhône) est depuis longtemps sollicitée. Les trois ingénieurs en chef des départements du Rhône, de Saône-et-Loire et de la Loire ont eu une conférence à ce sujet.

Le Conseil général a pris connaissance du procès-verbal qui en a été dressé, et, s'appuyant sur les considérations émises dans sa session de 1864, il persiste dans son opinion et refuse de subventionner tout autre tracé que celui présenté par M. l'ingénieur en chef, et qui est le seul vraiment utile aux intérêts du département.

Traverse de Saint-Galmier. — Route départementale n. 1 bis.

L'amélioration de la traverse de Saint-Galmier, ne pouvant, ainsi qu'il avait été convenu, s'exécuter au moyen des ressources des chemins vicinaux, et le décret du 24 juin 1865 classant cette traverse comme route départementale, le Conseil général vote une somme de 12,000 fr. à inscrire au budget de 1866, à imputer sur les fonds de l'emprunt, et qui sera appliquée à l'achèvement des travaux les plus urgents dans les parties déjà ouvertes de la traverse.

Le Conseil demande qu'à sa session prochaine il lui soit soumis un plan et un devis de tous les travaux à exécuter en la traverse de la ville de Saint-Galmier.

Service hydraulique.

Le Conseil général approuve la nouvelle organisation du service hydraulique telle qu'elle est proposée par M. l'ingénieur en chef.

Assainissement de la plaine du Forez. — Syndicat de la Mare.

Les travaux ayant pour objet l'assainissement de 13,312 hectares, situés dans quinze communes, étaient évalués à 540,000 fr.

Aux termes de l'art. 2 du décret impérial du 7 décembre 1859, cette dépense devait être répartie ainsi qu'il suit :

2/6 pour l'Etat,	180,000
1/6 pour le département,	90,000
3/6 pour les communes,	270,000
Total,	540,000

La dépense ne s'est élevée qu'à 400,000 fr. ; il y a eu une économie de 140,000 fr.

Mais on avait omis de prévoir la juste indemnité qui devait être allouée à M^{me} veuve Bret, pour le dommage considérable que lui cause le dessèchement de l'étang Lecomte.

Pour contribuer au paiement de cette indemnité, une somme de 14,056 fr. 59 c. a été mise à la charge des communes de Prétieux, Grézieux-le-Fromental et l'Hôpital-le-Grand, qui ont adressé une réclamation à S. Exc. M. le ministre des travaux publics.

M. le préfet, M. l'ingénieur en chef, le Conseil général des ponts et chaussées, ont été consultés.

Conformément à l'avis du Conseil, M. le ministre a déclaré qu'il était disposé, à raison de l'économie obtenue sur l'ensemble des travaux, à mettre à la charge du Trésor les 2/3 de la somme de 14,056 fr. 59 c. mise à la charge des communes, mais à la condition expresse que le département se chargera du troisième tiers, qui est de 4,685 fr. 53 c.

Le Conseil, considérant que, par suite des économies obtenues par le syndicat de la Mare, l'Etat et le département ont le bénéfice d'une somme considérable, qu'il ne serait pas juste de laisser à la charge de leurs communes une dépense dont elles ne profitent pas seules, et de les priver du bienfait de la décision de M. le ministre, accepte la proposition de S. Exc. M. le ministre des travaux publics, et consent à prendre à sa charge le tiers indiqué par M. le ministre, soit 4,685 francs 53 centimes.

Canal d'arrosage de la plaine du Forez.

Le Conseil général apprend avec une vive satisfaction le commencement des travaux du canal du Forez. Il ne doute pas que les prévisions de M. l'ingénieur en chef ne soient pleinement justifiées, et il espère que, dans le délai de trois ans, cette grande entreprise, aussi sagement exécutée que hardiment conçue, commencera à donner une part des résultats légitimement attendus par tout le département, en raison des sacrifices immenses qu'il n'a pas hésité à s'imposer dans l'intérêt de la plaine.

Archives.

Le Conseil général donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite de son rapport sur les archives du département ;

Et conformément à la circulaire ministérielle du 8 août 1859, a nommé pour visiter le local des archives et faire un rapport, MM. de Saint-Genest et L. Bouchetal-Laroche, qui ont visité les archives et constaté leur bon état.

Pêche fluviale.

Le Conseil général, après avoir pris connaissance de la circulaire de M. le ministre de l'agriculture concernant la pêche fluviale et du projet de règlement qui y est annexé, est d'avis qu'il y a lieu d'adopter ce projet, en tenant compte,

toutefois, des observations présentées par M. l'ingénieur en chef de la Nièvre, à l'exception seulement de celle qui porte sur l'art. 8 du titre IV.

Le Conseil applaudit aux mesures de répression qui se préparent pour préserver les cours d'eau d'un dépeuplement de poissons qui prenait chaque année une progression inquiétante. Il espère qu'il sera possible de trouver des moyens pratiques et de les appliquer d'une manière exacte et efficace dans un délai pas trop éloigné.

Pisciculture.

Le Conseil général a pris connaissance du rapport de M. Benoist. Il voit avec intérêt et satisfaction les efforts que cet intelligent praticien de la pisciculture fait avec une louable persistance pour propager les meilleures espèces de poissons dans le département. Pour aider aux dépenses que nécessite cette œuvre utile, le Conseil général continue à M. Benoist une subvention de 350 francs.

Le Conseil estime que l'organisation de la garde de la pêche dont le conseil d'arrondissement exprime le vœu serait très-certainement d'une incontestable utilité, mais qu'il y a lieu à ajourner l'examen des moyens à prendre pour y arriver.

Vœux. — Droits de navigation.

Le Conseil renouvelle le vœu, qu'il a émis l'année dernière, de la suppression des droits de navigation sur les fleuves et rivières, et notamment sur la Loire, le Rhône et la Saône. Le Conseil peut d'autant plus espérer que son vœu sera écouté, qu'il paraît certain que les droits aujourd'hui perçus couvrent à peine les frais de perception et ne sont ainsi qu'une entrave continuelle aux relations commerciales, sans aucun avantage pour le Trésor.

Chemin de fer de Givors à la Voulte.

Le Conseil renouvelle son vœu relativement au chemin de fer concédé de Givors à la Voulte, dont il demande la prompte exécution.

(La suite au prochain numéro.)

MAIRIE DE ROANNE

AVIS.

Le Maire de la ville de Roanne, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Informe les propriétaires de la commune que le tarif provisoire des évaluations cadastrales est déposé au secrétariat de la Mairie, et qu'ils peuvent en prendre connaissance.

Roanne, le 4 octobre 1865.

Le Maire,

BOULLIER.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

L'EXPIATION.

I.

Par une belle matinée de printemps, sur la route de Grenoble à Sassenage, trois voyageurs chevauchaient ensemble, précédés d'une jeune femme qui semblait se faire un jeu de les laisser bien en arrière.

Elle montait avec une aisance et une grâce admirables un beau cheval d'un noir de jais, au pied sec, à l'œil de feu, qui, fendant l'air, le nez au vent, la crinière flottante, paraissait fier de son fardeau. La brise du matin, soulevant son voile en plus onduleux, laissait à découvert sa figure charmante, dont l'éclat et la fraîcheur le disputaient à la rose nouvelle. Une joie enfantine brillait dans ses yeux d'un noir velouté, et sa bouche vermeille, qu'entr'ouvrait le sourire d'une innocente malice, laissait apercevoir deux rangées de perles d'une blancheur éblouissante.

Parvenue à l'un des embranchements de la route, au lieu de suivre le sentier le plus battu, elle tourna brusquement à gauche.

— « Elvire, Elvire, » cria de toutes ses forces le plus âgé des cavaliers, allez donc tout droit, vous vous écartez de la route.

Mais bien loin de rebrousser chemin, Elvire, encourageant de la voix son agile coursier, s'éloigna plus rapidement encore. De temps en temps elle tournait la tête en arrière, et lorsque à travers le feuillage des arbres la jeune femme apercevait ses compagnons faisant pour la rejoindre d'inutiles efforts, elle poussait un grand éclat de rire qui semblait exciter l'ardeur du robuste animal.

Fatiguée à la fin par cette course, Elvire arrêta son cheval haletant, et regarda de tous côtés ; elle ne vit plus personne, et les lieux où elle se trouvait lui étaient tout-à-fait inconnus. Son visage prit alors une expression plus sérieuse, la belle amazone parut hésiter un instant ; puis laissant flotter la bride sur le cou de Bayard, elle sembla

s'en remettre à lui pour la direction de la route qu'ils devaient suivre.

Entre deux collines verdoyantes, un ruisseau avait creusé son lit tapissé de cresson et de capillaire. L'étroit sentier qui suivait les détours de ce ruisseau était entièrement ombragé par le feuillage des arbres qui croissaient sur les flancs de l'un des coteaux. Ce fut le chemin que choisit Bayard, comme s'il eût pensé à préserver sa belle maîtresse des rayons du soleil, dont l'ardeur commençait à se faire sentir.

Elvire respira avec délice l'air frais du vallon que parfumaient le chèvre-feuille et l'églantier.

Quelques saules aux longs rameaux se miraient dans les flots argentés, les oiseaux voltigeaient entre les branches des arbres, et la vallée s'éclaircissait insensiblement. Bientôt le cristal de l'onde refléta l'azur des cieux que n'interceptait plus la voûte de verdure formée d'abord par le rapprochement des coteaux boisés.

Elvire contemplant avec ravissement ce site pittoresque, lorsqu'une voix de femme, pleine de fraîcheur et de mélodie, vint charmer ses oreilles. Elle regarda de tous côtés pour découvrir la chanteuse inconnue, dont la voix, flexible comme celle du rossignol, passait des tons les plus graves aux plus éclatants, faisant entendre tour à tour des chants de joie ou des accents pleins de mélancolie.

La voix semblait partir d'un massif d'arbres, qui se détachait comme un bouquet de verdure sur les flancs de la colline. La jeune femme se dirigea de ce côté ; mais avant qu'elle eût atteint le bosquet, les chants cessèrent, et tout redevint silencieux dans le vallon.

Elvire s'approcha des grands chênes, et regardant à travers le feuillage, elle aperçut un modesto oratoire pratiqué dans le creux d'un rocher couvert de mousse. Une jeune fille était occupée à parer de fleurs nouvelles un autel rustique orné d'une statue de la Vierge. Elle s'agenouilla devant l'autel, priant d'abord en silence ; puis de sa voix mélodieuse elle entonna un cantique en l'honneur de Marie. La ferveur d'une tendre dévotion animait son visage, il y avait quelque chose de

céleste dans l'expression de son regard élevé vers le ciel, on eût dit un ange exilé sur la terre. Elvire l'écoutait et la regardait avec ravissement lorsque Bayard se mit à hennir et à frapper du pied avec tant d'impatience que la jeune fille tressaillit, et, tournant brusquement la tête, elle aperçut Elvire qui s'était avancée d'arbre en arbre jusqu'à l'entrée de la grotte.

— Pardonnez-moi, Mademoiselle, dit la jeune femme, j'étais égarée dans le vallon, je vous ai entendue chanter, et le charme de votre voix m'a attirée jusqu'ici.

La jeune fille rougit beaucoup à ces paroles, et dans son trouble ne trouva pas un seul mot à répondre ; mais elle regardait l'étrangère, dont le costume gracieux et la figure ravissante la frappaient de surprise et d'admiration.

— Pourriez-vous me dire, Mademoiselle, dit Elvire, qui, malgré l'embarras de la jeune fille, voulait cependant lier conversation avec elle, si je suis fort éloignée de Sassenage ?

— Oui vraiment, Sassenage est derrière cette colline que vous voyez là-bas, répondit-elle en étendant la main vers un point éloigné de l'horizon.

— Comment vais-je donc faire pour y arriver toute seule ? dit Elvire, à qui cette réponse venait de rappeler tout à coup son imprudence et son isolement.

— Il sera bientôt midi, dit la jeune fille, car, voyez, le soleil est sur nos têtes ; une fois que vous aurez rejoint la grande route, la chaleur deviendra si accablante que vous en seriez incommodée ; reposez-vous quelque temps, c'est l'heure où les laborieux suspendent leurs travaux ; le château de mon père n'est éloigné que de dix minutes, permettez-moi de vous y conduire.

— Non pas, je verrai beaucoup mieux d'ici ceux qui doivent être à ma recherche, et d'ailleurs on est si bien dans ce bosquet que, si j'étais sûre de retrouver aisément la route de Grenoble, j'y attendrais sans inquiétude le retour de la fraîcheur.

— Le jardinier pourra vous servir de guide, Mademoiselle, dit-elle à Madame.

— Oh ! oui, Madame, car je suis mariée depuis plus d'un mois.

— Et vous voyagez toute seule ?

— Vraiment non, j'étais accompagnée de trois cavaliers, j'avais parié qu'aucun d'eux ne pourrait suivre le galop de mon cheval, et je m'amusais à les voir courir vainement à ma poursuite lorsque je les ai perdus de vue, comme je vous l'ai déjà dit.

— Mais vos compagnons doivent être en peine ?

— Bah ! dit Elvire, ils savent bien que je ne suis pas une enfant.

— Vous offrirai-je quelque chose ? Madame, dit la jeune fille d'un air timide, une pareille course a dû vous donner de l'appétit.

— En vérité, je meurs de faim, répondit Elvire tout en s'appuyant au pied d'un chêne.

— Eh ! bien, attendez un instant.

Et, légère comme une biche, la belle enfant courut au château, dont on apercevait les tourelles à travers les arbres du bosquet.

— Voilà une petite personne bien polie pour une campagnarde, se dit Elvire, tout en donnant à Bayard la liberté de paître l'herbe tendre.

Au bout de dix minutes, la jeune fille revint, chargée d'un panier de cerises, d'une galette au beurre, et d'un vase de lait.

— Si vous nous aviez fait l'honneur d'entrer à la maison, dit-elle, j'aurais pu vous offrir quelque chose de plus substantiel.

— Oh ! vous m'apportez un déjeuner délicieux, répondit Elvire.

Il se fit un moment de silence, car elle se mit à manger d'un appétit aiguisé par une promenade de plusieurs heures.

— Comment vous appelez-vous, Mademoiselle ? que je sache au moins à qui je suis redevable d'un accueil si gracieux.

— Cécile de Belmore.

— Cécile, c'est un joli nom, et qui vous convient à merveille. Asseyez-vous donc auprès de moi, Cécile, que nous causions un peu. Vous êtes musicienne ?

— Non, Madame.

— Appelez-moi Elvire, tout simplement, quoi-

— M. le ministre de l'instruction publique, à l'occasion du développement considérable que prennent les classes d'adultes et du dévouement avec lequel les instituteurs se livrent à ce surcroît de travail, vient d'instituer pour eux une récompense nouvelle et spéciale. La bonne direction des cours d'adultes sera toujours prise en grande considération pour l'obtention des mentions honorables, des médailles et des distinctions honorifiques; mais chaque année, sur la proposition du préfet, des ouvrages seront distribués comme prix aux instituteurs qui auront mérité cette marque de satisfaction.

Ces prix, composés de deux volumes ou d'un seul, suivant le rang occupé par l'instituteur sur la liste de présentation, portent sur leur couverture les armes de l'Empire avec les mots: *Cours d'adultes. Prix décerné à l'instituteur...* Un certificat ou diplôme, placé à l'intérieur du volume, en constate la destination.

La distribution des récompenses ne s'étend pas, cette année, à moins de 1,110 instituteurs et 45 institutrices, et, pour faire apprécier la valeur intrinsèque des prix ainsi distribués, il suffira de dire qu'elle dépasse 17,000 fr.

— M. Perras, directeur du séminaire d'Alix, a été nommé aumônier à l'hôpital de la Croix-Rousse.

M. Morel, professeur au collège de Roanne, a été nommé aumônier de l'Ecole Normale de Villefranche.

— On nous dit que l'honorable M. Gardette, depuis longtemps vicaire de la paroisse Saint-Etienne à Roanne, est nommé curé à Villerest, en remplacement de M. Gros, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro.

— Son Em. le cardinal de Bonald qui, pour cause de santé, était allé passer quelques jours dans sa famille, à Milhau, est de retour à Lyon.

— Un bataillon du 18^e de ligne venant de Cherbourg, viendra loger à Roanne le 23 de ce mois et y séjournera le 24.

Un autre bataillon de ce même régiment arrivera le 25 pour repartir le 26.

Enfin, un troisième bataillon arrivera le 27 et fera séjour le 28.

AVIS

On prévient le public que les **Bains Pîtres** n'ont jamais manqué d'eau, comme certaines personnes ont bien voulu le faire croire. 2-1

— Les membres de la Société chorale et fanfare sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi 9 octobre, dans la salle de la mairie, à huit heures et demie du soir.

AVIS

M. Randon a l'honneur de prévenir les pères et mères de famille qui voudront bien lui donner leur confiance, qu'il continuera, comme par le passé, à tenir son petit Externat de jeunes gens.

Son domicile sera transféré, dans le courant de ce mois, rue Impériale, maison ROUBAUD.

— Nous apprenons que l'administration de St-Alban, dont on ne saurait trop louer la généreuse initiative, vient d'offrir la livraison gratuite de ses Eaux dans toute la France, aux indigents et aux hôpitaux qui en feront la demande; et ce, jusqu'à ce que l'état sanitaire en France ne donne plus aucune inquiétude.

On sait que les Eaux Minérales et surtout les eaux abondamment gazeuses comme le sont celles de Saint-Alban, sont réputées comme un préservatif contre les fièvres et les maladies contagieuses.

Nous ne doutons pas que les hôpitaux, surtout ceux de la ville de Marseille où le terrible fléau du choléra a déjà fait de nombreuses victimes, n'usent largement de la faveur qui leur est accordée.

Il nous resterait à émettre un vœu; c'est que l'administration des chemins de fer réduisit le prix de ses transports en faveur des indigents et des hôpitaux.

— Jeudi dernier, à dix heures du soir, la générale mettait en émoi la ville de Roanne. Celui qui battait cette marche d'alarme, disait que le feu était au quai des Charpentiers, chez Madame Lavigne. Comme cette dame possède un grand chantier de bois de construction, tout le monde s'empressait d'accourir; mais lorsque les personnes du cœur de la ville arrivèrent, tout était terminé, les voisins étaient parvenus à éteindre un commencement d'incendie, qui s'était déclaré chez une marchande de mode, locataire de Madame Lavigne.

— Le même jour, un autre incendie a eu lieu à Saint-Priest-la-Prugne, dans la maison du sieur Débatisse. Une partie du mobilier a été sauvée. La perte causée par cet incendie est évaluée à 12,000 francs. Immeubles et mobilier étaient assurés.

— Le 28 septembre dernier, à deux heures du matin, des cris lamentables venant d'une maison d'un des hameaux de la commune de Cremeaux, mirent en émoi les habitants de cette commune; c'étaient la femme Gardon et sa domestique qui fuyaient leur domicile. Un individu avait pénétré dans la chambre à coucher de la femme Gardon, et, armé d'un lourd bâton, il était tombé à coups redoublés sur cette femme couchée en ce moment. Le malfaiteur, la croyant morte, se mit en train de forcer l'armoire à l'aide d'un ciseau à froid dont il était armé. Pendant ce temps, la femme Gardon ayant repris connaissance, se leva et sortit furtivement avec sa domestique que le bruit avait éveillée, et toutes deux appelèrent les voisins à leur secours. L'inconnu entendant ses cris prit la fuite avant d'être parvenu à mettre son projet à exécution.

La justice s'est transportée cette semaine sur les lieux et, par suite d'informations, a mis en état d'arrestation un nommé Vaudier, habitant du même hameau, qui la veille, avait prêté un tombereau à Gardon pour aller chercher du charbon à Bully, et par conséquent était certain que ce dernier ne rentrerait pas cette nuit, et pourrait facilement enlever l'argent qu'il savait que Gardon possédait dans son tiroir.

— Dimanche dernier, pendant la grand'messe, des malfaiteurs, jusqu'à présent restés inconnus, pénétrèrent, avec effraction, dans la maison d'habitation des mariés Dupont, sise sur la commune de Noilly, forcèrent plusieurs meubles, et ayant découvert la clé de l'armoire, s'emparèrent d'une somme de 78 francs qui s'y trouvait, et prirent deux bouteilles de pineau et une carafe d'eau-de-vie.

— Le deux de ce mois, vers trois heures du soir, le sieur Colombat, propriétaire au hameau de la Bruyère, commune de Saint-Germain-Laval, aperçut, en revenant chez lui, qu'une de ses croisées était ouverte et qu'un carreau de cette croisée était cassé. En entrant, il vit que tout était bouleversé dans sa maison; le linge et les effets d'habillement étaient éparpillés sur le sol. Les voleurs n'avaient pu découvrir l'argent; ils s'étaient emparés seulement d'une petite boîte qui contenait quatre ou cinq francs en petites pièces.

— La commune de Villerest a été attristée par un déplorable accident; le nommé Chavalard, qui travaillait à une construction, est tombé du haut d'un mur en pisé et s'est tué dans sa chute.

— Les premiers jours d'octobre nous font présager que ce mois sera comme ses deux prédécesseurs. Les jours diminuent de durée, mais l'intensité des chaleurs est toujours la même pendant les heures que le soleil est à l'horizon. Les sécheresses qui désolent nos campagnes, et retardent les travaux des semailles excitent partout de vives appréhensions. Les prairies sont littéralement grillées; à peine si çà et là les bestiaux trouvent à brouter quelques maigres herbes vertes sur un sol aride et poudreux; aussi le bœuf qui, dans les années ordinaires vaut dans cette saison 1 fr. 30 à 1 fr. 40 c. le kilogramme, se paie 2 fr. 50 à 2 fr. 60.

— Nos vins nouveaux n'ont pas encore pris de cours, les quelques ventes qui se sont faites ont été traitées de 34 à 38 fr., la pièce de 200 litres.

Nous recevons, au dernier jour, une réplique

Vous voyez bien ces beaux rosiers qui croissent au pied de cet ormeau, c'était notre jardin à tous deux. Pas un amusement que nous n'ayions partagé, pas un chagrin qui ne nous ait été commun, nous étudions ensemble, nous priions de concert. Lorsque je perdis ma mère, mon cousin la pleura avec moi; j'avais sept ans alors, on me mit au couvent, j'y suis restée jusqu'à l'année dernière. Le pauvre Théodore, dont la vue avait toujours été très faible, était devenu tout à fait aveugle; je le retrouvai triste, triste comme vous ne pouvez vous en faire idée. Il me dit:

— « Cécile, je suis bien malheureux, la vie m'est à charge et je voudrais être mort en venant au monde. »

Je lui répondis que c'était mal de se laisser dominer par la douleur, et qu'il fallait se résigner à la volonté de Dieu.

— « Cela vous paraît facile, reprit-il, vous qui tout semble sourire dans la vie, qui pouvez en goûter tous les plaisirs; mais pour moi, plus maltraité du sort que le plus pauvre paysan, il en est du bonheur comme de la lumière, je ne le connais que par souvenir; mon âme a soif d'amour, mais aucun cœur ne répondra à mon cœur. Si je pouvais au moins user dans un travail utile cette activité qui me dévore! Mais infortuné que je suis, il faut que ma pauvre mère guide mes pas, lorsqu'elle aurait besoin que je soutienne les siens; et, si je viens à la perdre, que me restera-t-il au monde? car le malheur a agri mon caractère, et d'ailleurs quelle est la personne qui voudrait s'associer à mon infortune? »

— Moi, lui répondis-je; ne suis-je pas ta sœur et ton amie?

— « Tu es un ange, me dit-il, mais dans peu nous serons séparés de nouveau, car ton père veut te marier jeune; et, quand je ne t'aurai plus, je mourrai de douleur. Oh! si tu pouvais devenir ma femme, comme ta mère le désirait autrefois! mais jamais! jamais!... »

Et il me paraissait si malheureux en prononçant ces mots que je lui dis:

— Et pourquoi ne serais-je pas votre femme, Théodore, si nos parents y consentent et si cela

au sujet du colloque de Goguelu et de son ami Bodruche, contenu dans notre dernier numéro, à propos de la réunion du 24 septembre, qui fit un si grotesque fiasco. Pour preuve de notre impartialité, nous lui donnons place dans nos colonnes, malgré les quelques horions et sottises qui nous y sont décochés, tout en l'accompagnant de quelques réflexions.

« Décidément Roanne nous révèle de plus en plus sa destinée de grande ville, et ce n'est pas seulement par ses travaux, par lesquels une édilité aussi prévoyante qu'amie du progrès s'efforce de lui en aplanir les voies, par ses eaux que la coquette cité va chercher, sans trop regarder aux frais (1), pour accroître le tribut que lui apporte la Loire, et ne rien refuser à sa toilette; »

« C'est surtout dans les petites choses que se devinent les grands destins. »

« Roanne a déjà de petits journaux, qui pourront devenir plus tard de grandes feuilles politiques; mais il faut aussi que le vieil esprit de nos pères ait sa représentation roannaise, et voici que le dernier numéro de l'*Echo Roannais* nous fait espérer que ce couronnement ne manquera pas à l'édifice. »

« Ce n'est qu'un article, un tout petit article, mais les grands fleuves n'ont-ils pas souvent d'humbles sources? »

« Elle n'est pas parfaite cette source de la critique fine et spirituelle de l'*Echo Roannais*. »

« Le *Figaro* ne viendra pas y puiser des leçons d'atticisme (2). »

« Il n'y apprendra pas comment on peut envelopper une pensée vigoureuse de termes fins et choisis; l'arme que l'on a employée se rapproche beaucoup trop de la critique de *Guignol*, dont Goguelu et son ami Bodruche ont trop voulu s'inspirer, sans lui emprunter, hélas! sa verve spirituelle. »

« Il y a de gros mots, de bien énormes expressions, dans cette satire signée *Sauzon*. »

« *Outrecuidance et effronterie* commencent le branle (3). Mais l'enfant est jeune, un peu mal élevé; il se corrigera, et puis il demande si humblement son pardon, qu'on ne peut le lui refuser. A tout péché miséricorde. »

« Courage donc, couple nouveau d'amis impérissables; continuez à mêler vos discordants éclats de rire à nos études sérieuses, et à l'avenir inspirez-vous mieux de votre sujet; soyez intelligible, tout en vous montrant disposé à nous châtier. »

« Je vous avoue que si je n'eusse fait partie de la réunion du dimanche qui vous a tant porté sur les nerfs, je n'aurais pu vous comprendre (4). Vous manquez votre but, monsieur *Sauzon*; le sujet n'est pas intempestif, il vaut la peine d'être étudié. »

« La question qui nous sépare s'est déjà agitée sur bien d'autres scènes, et en acquérant de l'expérience, monsieur *Sauzon*, vous apporterez de nouvelles pièces à ce procès qui occupe la population roannaise (5). »

(1) Vous devriez savoir, M. Gay, que l'administration est limitée; que toutes les dépenses des travaux en cours d'exécution que Roanne devra à son habile intelligence, ont été votées; que l'exécution des fontaines, dirigée par un habile ingénieur, a été traitée avec un rabais sur les devis estimatifs; donc qu'elle regarde aux frais.

(2) Hélas! nous ne sommes pas Athéniens, nous sommes Gaulois, et notre plume n'a pas été tirée d'une bonne lame de Tolède.

(3) M. Gay, que pouvait-on rapporter de cette séance, qui ressemblait plutôt à une émeute qu'à une réunion d'hommes sérieux?

(4) Cela ne nous étonne pas que vous n'avez pu comprendre, vous confondez bien l'excuse de Goguelu demandant pardon à son ami Bodruche d'avoir commis l'énormité de la parodie de trois vers célèbres.

(5) Mais il n'y a pas de procès. Les travaux des fontaines touchent à leur fin; on ne peut y revenir, il faut qu'ils soient terminés. Alors si, malgré l'avis des personnes compétentes, de tous ceux qui s'occupent de travaux hydrauliques, il n'y a pas de l'eau suffisante pour les besoins ménagers et sanitaires de la ville, nous examinerons si vos projets sont meilleurs.

Avant de voter l'emprunt, dont une partie devait servir à l'exécution des travaux des fontaines, une commission a été nommée pour observer le débit des eaux des Poupées. Cette commission, après plusieurs années d'observations, a publié son rapport dans une brochure qui a été répandue à un assez grand nombre d'exemplaires: c'est alors qu'il aurait fallu la contredire, et ne pas attendre, nous le répétons, que les travaux soient terminés.

peut faire votre bonheur?

Alors il devint rouge comme le feu, et il s'écria:

— « Si c'est un rêve, le réveil va me tuer; au nom du ciel répète ces paroles. »

— Je les répéterai à ta mère, lui dis-je, allons la trouver....

Mais vous êtes bien bonne d'écouter tout cela, Madame, et je ne sais pourquoi je vous en ai parlé.

— De grâce, continuez, dit Elvire, touchée du récit de Cécile.

— Ma tante fut transportée de joie; mais mon père me dit qu'il avait renoncé, depuis la cécité de son neveu, au projet d'union qu'il avait formé pour moi pendant que j'étais encore au berceau; qu'il plaignait Théodore, mais que je n'étais pas obligée de m'associer à une si grande infortune. Il ajouta que les chaînes du mariage, pesantes par elles-mêmes, le deviendraient mille fois davantage avec un mari aveugle; que mes plaisirs seraient nuls, et mes devoirs multipliés à l'infini; qu'il craignait qu'une telle tâche ne fût au-dessus de mes forces, et que, pour son compte, il n'aurait rien de bon d'une pareille union; enfin il me donna un an pour y réfléchir. Que vous dirai-je, Madame? malgré l'affection que j'avais déjà conçue, la répugnance de mon père eût suffi pour me faire renoncer à Théodore, s'il eût été moins à plaindre; mais je me représentai le désespoir de mon pauvre ami, son isolement à la mort de sa mère; car si, moi, sa cousine et presque sa fiancée, je reculais devant son malheur, quelle autre femme aurait le courage de s'y associer? Et mon attachement pour lui se fortifia de son malheur même. Je quittai mon père sans lui répondre, et je vins ici prier Dieu devant l'autel de la Vierge. Il me sembla alors qu'une voix intérieure me disait que c'était ma destinée et ma mission sur la terre d'adoucir cette infortune, et ma résolution fut prise aussitôt. Cependant mon père exigea que j'allasse passer quelque temps à Grenoble chez une de mes tantes; j'y vis des jeunes gens aimables: l'un d'eux, qui était riche et beau, me demanda en mariage à mon père, il en fut fort

» L'utilité commune nous fait à tous une loi de ne rejeter aucune discussion, et la lumière bien que tardive est toujours la bienvenue.

» Apportez donc, ou faites apporter, si vous n'en avez le courage, au secours de la raison, cet esprit français, railleur et frondeur, mais qui pique sans assommer; cet esprit qui, tout en se jouant de choses sérieuses, fait si bien distinguer la vérité de l'erreur.

» Apportez votre pierre à l'édifice. Quoi que vous en disiez, la science n'a pas encore dit son dernier mot dans la question de distribution des eaux à la ville de Roanne. Éclaircissez-la à la lueur de votre bon sens; recommencez de nouvelles charges: *Macte animo, generose puer*, et hurra pour la vieille gaité gauloise et pour Goguelu et son ami Bodruche!

» A bientôt les questions plus sérieuses (6).
» Un des membres de la réunion des *tutti quanti*.
» GAY. »

(6) Maintenant, monsieur, si l'industrie a besoin d'eau pour ses usines, nous sommes certain que l'administration les aidera, dans toute la mesure de ses forces, et c'est ce que nous examinerons sérieusement, si vous le voulez bien.

— Un crime qui était puni de mort chez les Hébreux, et dont nos annales judiciaires n'offrent presque pas d'exemple, s'est commis deux fois à peu de jours d'intervalle, dans deux villages différents de notre arrondissement, et non par le même individu. Ils se sont portés à des actes de bestialité envers une chèvre.

— Un de ces jours, une femme se présente au bureau de police de Roanne, et se met à raconter à M. le commissaire qu'elle est bien malheureuse, que son mari ne fait rien pour l'entretien du ménage, que non-seulement il ne travaille pas, mais qu'encore il dévore le fruit de son travail à elle, et que, par surcroît, souvent il lui donne des coups. Elle prie ce magistrat de vouloir bien faire appeler son mari et de lui donner une verte leçon.

M. le commissaire fait donc appeler le mari et lui fait des reproches sur sa conduite. — Comment, lui dit-il, vous père de famille, n'avez-vous pas honte de la conduite que vous menez? Vous ne vous tenez pas à votre ouvrage, vous n'avez aucun soin de votre famille; votre femme se plaint que vous la battez, et que vous ne faites rien. — Ma femme vous a dit cela? reprend le mari; mais c'est une malheureuse! Elle dit que je ne fais rien! que je ne gagne rien! mais c'est une infamie. Voici ce que je fais: vous savez qu'on ne peut guère boire le vin dans la ville à moins de six sous la bouteille! Eh bien, je prends l'omnibus de Lagay qui me coûte dix centimes, et je m'en vais aux Baraques. Là, on donne le vin à quatre sous. Il est certain qu'à la première bouteille que je bois, je ne gagne rien, puisque j'ai dépensé dix centimes pour la voiture; mais la seconde, c'est deux sous; la troisième, quatre sous, et ainsi de suite. Souvent je lui économise ainsi jusqu'à trente sous. Et elle dit que je ne fais rien! que je ne gagne rien! Tenez, c'est une malheureuse. M. le commissaire, abasourdi de tant de cynisme, ne put lui répondre, et l'homme partit.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 30 septembre au 7 octobre 1865.

Mariages (2).

Valette Jean-Claude, journalier, 60 ans, et Brest Jeanne, 70 ans.

Chizelle Claude-Marie-François, chéniiste, 27 ans, et Vermorel Joséphine-Marie, lingère, 20 ans.

Naissances (10).

Monot François, fils de Gilbert Monot, et de Goutte Marie. — Bezacier Jean, fils de Louis Bezacier, et de Bancelon Marie. — Fraigne Jean, fils de Jacques Fraigne, et de Meillet Marie. — Fournier Jean, fils de Jean Fournier, et de Mellier Françoise. — Mercier Françoise, fille de Michel Mercier, et de Sélyrie Madeleine. — Poyet Claude, fils de Michel Poyet, et de Bernard Antoinette. — Aublanc Louise, fille de François Aublanc, et de Henry Louise. — Paire Jean, fils de Jean Paire, et de Cognet Benoitte. — Bain Anne, fille de François Bain, et de Jacquet Marie. — 4 enfant naturel.

Décès (16).

Trouillet François, 1 mois. — Belleton Jeanne, femme Démurgé, 25 ans. — Bouchard Marie, 16 ans. — Boullier François, teinturier, 25 ans. — Thunet Louise, 5 ans. —

bien accueilli; mais mon cœur et ma main ne m'appartenaient plus du moment où je m'étais promise à Théodore. Nous retournâmes dans nos montagnes, mon cousin et sa mère vinrent à notre rencontre, il me dit qu'il avait bien souffert pendant mon absence; je lui racontai tout ce qui m'était arrivé à Grenoble; il me remercia mille fois, mais il ajouta qu'il ne serait tranquille que lorsque tout serait terminé, parce qu'il craignait toujours que mon père ne s'opposât à notre union. Je lui répondis qu'il fallait prier ensemble la Ste-Vierge de nous le rendre favorable. Nous vîmes ici chaque soir, et dès lors Théodore se montra plus confiant dans l'avenir; il perdit la tristesse qui lui était habituelle, son caractère devint plus doux et plus égal, chaque jour je découvrais en lui de nouvelles qualités. Enfin, l'année terminée, mes oncles firent un dernier effort pour rompre ce mariage, car ils ne connaissaient pas comme moi toutes les perfections de Théodore; ils ne savaient pas que c'était le meilleur et le plus généreux des hommes, et que, loin d'être à plaindre, je m'estimais heureuse de devenir sa femme. Ils conseillaient donc à mon père de refuser son consentement, mais il répondit qu'il n'avait fait toutes les observations possibles, et qu'il voulait me laisser libre de disposer de mon sort; il fit ensuite appeler ma tante et fixa le jour du mariage. Oh! si vous aviez vu les transports de Théodore, ses larmes de joie, comme il baisait la main de mon père, lui promettant d'être pour moi le plus tendre des époux!

— Vous l'aimez donc d'amour, dit Elvire en embrassant Cécile?

— Je ne sais ce que vous voulez dire, répondit la jeune fille, j'aime plus que moi-même, autant que mon père peut-être.

Elvire sourit d'un petit air de malice; puis la conversation continua longtemps, animée, palpitante d'intérêt, entre ces deux femmes charmantes qui, se rencontrant pour la première fois, s'ouvraient mutuellement leur âme comme pourraient le faire des frères d'armes vieillards dans les mêmes camps. Heureux âge où l'amitié germe et se développe dans quelques heures.

(Suite au prochain numéro).

que je sois maintenant madame la marquise de Saint-Alban; c'est un beau nom, n'est-ce pas? et quand j'irai au bal, et qu'on annoncera: Madame la marquise de Saint-Alban, cela fera bon effet. Quel âge avez-vous, Cécile?

— J'aurai dix-sept ans le mois prochain.

— Eh! bien, nous sommes à peu près du même âge. Ne vous mariez-vous pas bientôt?

— Dans trois jours, Madame.

— Ah!... Quand vous serez mariée, passerez-vous les hivers à Paris?

— Oh! mon Dieu non, je resterai ici comme à présent.

— Je vous plains, on dit qu'on s'amuse tant à Paris que j'ai grande envie de voir arriver l'hiver pour m'y rendre. Avez-vous de beaux diamants? les miens sont magnifiques.

— Je n'en sais rien, et, pour dire vrai, je n'y ai jamais pensé.

— C'est singulier! Connaissez-vous déjà votre mari futur?

— Certainement, répondit Cécile.

— Moi, je n'ai vu M. de Saint-Alban que le jour où nous avons signé le contrat. Et, dites-moi, celui que vous devez épouser est-il jeune ou vieux? Le trouvez-vous à votre goût? L'aimez-vous enfin?

— De tout mon cœur, dit Cécile.

— Il est donc beau garçon, aimable, spirituel? — Mieux que tout cela, Madame, il est bon; puis il m'aime tant! Si vous le connaissiez comme moi, vous verriez que j'ai raison de l'épouser, quoi qu'on en puisse dire.

— Ah! l'on a donc cherché à vous en détourner? votre tuteur peut-être? et vous opposez la constance à sa tyrannie, c'est charmant... une passion irrésistible, oh! contez-moi donc tout cela.

— Mon histoire n'est point aussi romanesque que vous le supposez, reprit Cécile en souriant. La mère de Théodore était sœur de la mienne, elle habite cette maison jaune que vous voyez là-bas, tout près du château. Nous avons été élevés ensemble, mon cousin et moi; combien de fois n'avons-nous pas joué sur ce tapis de verdure!

Munot Jeanne, femme Lostriat, 30 ans. — Poyet Stéphanie, 1 mois. — Mercier Françoise, 1 jour. — Rodery Jeanne, femme Charrette, 78 ans. — Montagne Claudine-Marie, domestique, 23 ans. — Rochette Justine, femme Chavallard, bobineuse de coton, 29 ans. — Benetière Marie, 1 an. — Baudinat Marie, femme Collet, 24 ans. — Gosseum Elisabeth-Véronique, veuve Bagaut, ménagère, 62 ans. — Garivier Marguerite, femme Putanier, bobineuse de coton, 28 ans. — 1 enfant mort-né.

— La compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a communiqué la note suivante : « Dimanche, vers huit heures 3/4 du soir, le train de voyageurs n° 28 a heurté, entre les gares de Montceau et de Saint-Mammès, un train de marchandises en détresse. Une dame a eu la jambe cassée, trois autres voyageurs ont été blessés et sept contusionnés. Cet accident paraît devoir être attribué à ce que le train de marchandises en détresse n'était pas couvert par les signaux réglementaires. »

— Nous lisons dans l'Avenir national : Des lettres de New-York annoncent une reprise considérable des affaires commerciales. Il paraît que les hommes du Sud, privés depuis quatre ans non-seulement des articles de luxe, mais aussi des objets de première nécessité, affluent sur les marchés. Mais ce que personne n'attendait, c'est qu'ils paient argent comptant, et liquident même une partie de leurs anciennes dettes contractées avant la guerre.

— Nous tenons aussi de bonne source qu'il se fait des commandes considérables à Lyon et que les besoins des Etats-Unis donnent une activité prodigieuse à nos fabriques si longtemps en souffrance.

— La cour de cassation vient de décider que, dans les départements où les préfets ont défendu de donner à boire à des gens ivres, les cabaretiers ne peuvent être renvoyés de la poursuite en contravention, en s'excusant sur le motif que l'engorgement de leur débit ne leur a pas permis de les remarquer. Ils sont obligés de pourvoir à une surveillance continuelle de leurs établissements.

— Un Journal nous apprend que, par décision du ministre des travaux publics, les compagnies de chemins de fer ont été invitées à faire afficher, non-seulement les retards dépassant une heure, mais encore les correspondances manquées. Les personnes qui iront à la gare pour attendre des voyageurs pourront ainsi toujours être renseignées sur les causes qui n'auront pas permis aux personnes attendues d'arriver en temps opportun.

— On écrit de Florence : L'événement de la semaine a été le procès d'un certain de Cosimis, dont la réputation devrait faire pâlir celle de Du-molard, le tueur de servantes.

— Ce de Cosimis avait une singulière industrie. Il cherchait des chambres garnies louées par des femmes seules. Ici, l'usage des personnes peu âgées est de louer une ou deux pièces de leur appartement ; on vit sous la même clé, et, pour ainsi dire, en ménage, en toute sûreté de conscience car les loueurs d'appartements sont, d'ordinaire, les plus affreux spécimens de l'espèce féminine qu'il soit possible de rencontrer ; et, une fois installé dans le logis commun, de Cosimis égarait tranquillement son hôte ; il la dévalisait plus tranquillement encore, et il allait recommencer ailleurs la même opération. La justice attribua la mort à un accident ou à un suicide ; ce n'est qu'au troisième meurtre qu'elle a eu des soupçons.

— Cet homme avait de l'ordre ; il tenait des livres en règle ; il appela ses victimes des débiteurs, et il inscrivait le produit des vols comme des rentrées. Cette comptabilité lui a nu. La justice en a tiré parti et y a trouvé les preuves les plus écrasantes de l'accusation.

— Le peuple s'occupe fort de cette affaire, qui l'intéresse plus que tous les incidents politiques du monde. Les abords de la cour d'assises sont encombrés d'une foule curieuse ; on vend dans les rues le portrait de de Cosimis, qui a la tournure d'un dandy de bas étage, d'un Lovelace de mauvais lieu. On peut dire de lui ce que disait Gil-Bias du capitaine Rolando : Il n'a pas précisément mauvaise mine, mais il a l'air d'un parfait fripon.

— Le peuple est très excité contre ce scélérat, dont le crime, il est vrai, n'a rien d'intéressant, et n'a pas même cette auréole d'horrible poésiste qui entourait les Lacenaire et les La Pommerais. Il s'attaquait à de pauvres vieilles femmes, il les égarait avec un mouchoir, et il les dévalisait ignoblement.

— La Gazette des Courses raconte l'anecdote suivante : Un basset et deux briques chassèrent d'aventure le sanglier dans les bois de Condé, aux environs de Condé en Brie.

— Nono, Mirot et Ronflot, c'est ainsi qu'ils s'appellent, abandonnés de chasseurs maladroits qui s'étaient lancés à travers champs à la poursuite d'un marcassin, avaient coiffé une laie superbe, et voici ce qu'aperçurent des vigierons qui travaillaient dans le voisinage :

— Au moment où l'animal avait été coiffé par les trois chiens, à peu de distance d'un ruisseau qui traverse le fond de la vallée, pendant que deux d'entre eux couchés à terre à côté de lui, le maintenaient en respect, en le tenant chacun par une oreille, ils avaient vu le troisième se hâter de descendre à l'eau, puis sa voir apaisée, il était venu relever un de ses camarades, qui après s'être désaltéré comme lui, avait sur le champ regagné son poste et permis au dernier chien d'aller boire à son tour.

— Bref, quand les chasseurs revinrent, la laie était morte entre les dents de ses adversaires désaltérés.

— Est-ce que ce trait ne vaut pas à lui seul tous ceux qu'a cités complaisamment E. Blaze dans son Histoire du chien ? Je sais bien qu'on peut douter de son authenticité... Dam ! que voulez-vous que je vous dise ? Scriptum est, c'est écrit, c'est même imprimé.

— Dans son savant ouvrage, le jésuite Kircher compte 33 pestes ou grandes épidémies en Europe depuis la fondation de Rome jusqu'au règne d'Auguste, c'est-à-dire dans l'espace de 732 ans ; c'est une épidémie tous les 21 ans 1/5. L'Europe, selon le Memorial chronologique, a éprouvé 97 épidémies principales depuis Jésus-Christ jusqu'à 1680. Dans le courant du 17^e siècle, la peste s'est montrée quatorze fois en Europe et huit fois seulement dans le 18^e. Depuis le commencement du 19^e, celle qui sévit présentement est la troisième. La diminution de la fréquence et de l'énergie des maladies populaires dans les temps les plus rapprochés de nous ne saurait être mise en doute. Il est facile de reconnaître que les heureux changements obtenus en fait de bien-être, de propreté, de salubrité, d'hygiène et de connaissances médicales, ont gagné un terrain énorme, si bien qu'on pourrait peut-être assigner l'époque où les épidémies humaines auront entièrement disparu du globe.

— La choléra diminue d'intensité dans le midi. On écrit de Marseille, 5 octobre.

— Vous avez vu, par ma dépêche télégraphique d'hier, que notre état-civil n'avait enregistré dans la journée que 30 décès, dont 10 cholériques. Une diminution sensible se manifestant également dans les autres villes envahies par l'épidémie, il y a tout lieu d'espérer que nous touchons au terme de nos souffrances. La décroissance marquée que nous avons eue depuis huit jours dans le chiffre de la mortalité est d'autant plus caractéristique que les personnes qui avaient fui la maladie opèrent en masse leur rentrée ; leur nombre peut être évalué, depuis l'époque de la Saint-Michel, 29 septembre, à 40,000 au moins.

— Les souscriptions ouverte en faveur des familles victimes de l'épidémie continuent à se couvrir de

signatures ; elles s'élèvent en ce moment à un total de 75,037 fr. 50.

Toulon, 4 octobre.

Amélioration générale de la santé publique en ville, dans les faubourgs et dans les hôpitaux.

On commence à se reconnaître et à se compter.

Un seul cas fondroyant a eu lieu aujourd'hui à bord du vaisseau-caserne le Colosse, mouillé sur rade, sur un individu embarqué dans la matinée en qualité de maître coq, et qui était arrivé la veille de Paris dans un état de dénuement complet.

Voici le détail du bulletin d'hier, 3 octobre : Ville et faubourgs, décès ordinaires 6, cholériques 12 ; hôpital militaire, cholériques 8 ; hôpitaux maritimes, cholériques, 3 ; hôpital civil, ordinaires 3, cholériques, 2. En tout, 9 ordinaires et 25 cholériques.

Toulon, jeudi, 5 octobre, 6 heures du soir. Le bulletin de l'état civil d'aujourd'hui jeudi 5 octobre, constate 24 décès, dont 15 cholériques. Si l'amélioration survenue dans notre état sanitaire se maintient, les ambulances se formeront dimanche. On craint seulement que la rentrée des fuyards, si elle s'opère trop précipitamment, ne provoque une recrudescence de l'épidémie.

Arles, jeudi 5 octobre (6 h. du soir).

Aujourd'hui jeudi 5 octobre, l'état civil de notre ville a enregistré 11 décès, dont 8 cholériques. Aucun décès n'a eu lieu à l'hôpital.

— Sous le titre : — Des symptômes du choléra ; moyen certain de le reconnaître et de le arrêter, un médecin distingué, M. le docteur de Grand-Boulogne, adresse au Monde la note suivante :

Témoin de quatorze épidémies de choléra, je me propose de dire brièvement tout ce qu'il est important de connaître sur les signes préliminaires de cette terrible maladie.

On ne sait rien de la cause et de la nature intime du choléra ; on ne sait rien de son traitement, si, négligant les premiers signes, on laisse au mal le temps d'évoluer avec l'ensemble caractéristique de ses effroyables symptômes.

Mais s'il est au-dessus de la science humaine de sauver un malade dont les extrémités sont froides et violacées, la peau visqueuse, la voix éteinte et le pouls insensible, rien n'est plus facile que de guérir un cholérique si l'on arrive à temps auprès de lui. Donc la vie dépend ici de l'opportunité des secours.

A la première heure, guérison assurée ; à la quatrième, mort presque certaine.

Les médecins des hôpitaux et des bureaux de secours voient le plus souvent des malades de la quatrième heure ; cela explique le chiffre effrayant de la mortalité.

Le plus grand service à rendre à une population menacée du choléra n'est pas tant de multiplier les secours que d'enseigner à chaque individu les moyens de se guérir lui-même.

Tel est précisément le but de cette courte instruction.

Les cas fondroyants sont les plus rares.

Dix-neuf fois sur vingt la maladie débute par une diarrhée. Est-elle ou n'est-elle pas cholérique ?

La conduite à tenir repose entièrement sur cette distinction. Il faut, en temps d'épidémie, observer attentivement le moindre cours de ventre.

Tant que les matières évacuées sont jaunes, verdâtres ou brunes, tant qu'elles sont plus ou moins liées, plus ou moins consistantes, c'est une diarrhée muqueuse ou bilieuse qui ne présente pas de danger. De l'eau de riz gonflée pour hoisson, quelques gouttes de laudanum dans un demi-verre d'eau sucrée suffisent pour l'arrêter.

Si l'évacuation est formée d'une matière aqueuse, semblable à du café au lait très clair, à de l'eau de riz avec ou sans grumeaux, à de l'eau de vaisselle, à du thé trouble par quelques gouttes de lait, quel que soit l'état général du sujet, n'accusé-il ni douleur, ni faiblesse, il est sous l'influence épidémique, il a le choléra. Que faut-il faire ? Arrêter l'évolution de la maladie, et rien n'est plus facile.

On prépare au plus tôt une copieuse infusion de menthe poivrée et l'on en boit de quart d'heure en quart d'heure une demi-tasse bien chaude et convenablement sucrée, avec addition de deux cuillerées à bouche de rhum ou de vieux cognac, et vingt gouttes de teinture de cannelle.

On se promène à grands pas, on tâche, par un exercice violent, de provoquer la sueur ; mais si l'on se sent faible et abattu, on se couche ; on s'administre un lavement composé d'un demi-verre d'eau fraîche et d'une cuillerée d'éther sulfurique, et l'on demeure chaudement couvert, comme pour se faire transpirer.

On continue l'infusion alcoolisée et aromatisée jusqu'à ce que les selles soient arrêtées. Dans la grande majorité des cas, en moins de trois heures, ce but sera parfaitement atteint.

Si cette boisson détermine un commencement d'ivresse, il ne faudrait pas s'en alarmer. Ce serait, au contraire, un bon signe ; tout danger serait écarté.

Si, par extraordinaire, il survient des vomissements, on laisse l'infusion, on boit de quart d'heure en quart d'heure un petit verre de vieux cognac ou de chartreuse verte, et l'on se désaltère avec quelques gorgées d'eau de seltz. Si l'on a de la glace, on peut en laisser fondre de petits morceaux dans la bouche.

Les vomissements exigent encore l'emploi de larges sinapismes que l'on promène sur l'estomac et sur le ventre, les laissant en place jusqu'à ce que la peau rougisse et que le malade accuse une vive cuisson.

Avec ces moyens si simples et si bien à la portée de tout le monde, on triomphe aisément des premiers symptômes du choléra.

Quant aux phénomènes caractéristiques de la période algide, il est difficile d'exposer en peu de mots une bonne méthode de traitement. Les cas varient et les médications aussi. Mais, en général, on est à peu près sûr de faire de la bonne médecine en s'en tenant aux infusions aromatiques alcoolisées, aux lavements froids fortement éthers, aux frictions énergiques soit avec la laine sèche, soit avec les teintures aromatiques du camphre, de lavande, etc., au massage colérique artificiel ; en un mot, tout ce qui peut ranimer la circulation et fouetter le système nerveux.

A peine le malade entre-t-il en convalescence, qu'il faut l'alimenter ; on commence par des bouillons bien dégraissés, on continue par des potages, et, après vingt-quatre heures, on lui donne une nourriture substantielle, en prenant garde toutefois de ne pas surcharger l'estomac.

Pendant le cours de l'épidémie, on ne doit rien changer au régime habituel, pourvu cependant qu'il soit conforme à une bonne hygiène.

Il est évident qu'il faut éviter toute sorte d'excès. On peut manger des fruits, mais avec modération. Les hommes feront bien de prendre, après leur repas, un petit verre de liqueur ; les femmes boiront dans la soirée une infusion de menthe, précédée de huit gouttes d'éther sur un morceau de sucre.

Paris, le 30 septembre 1865. D' A. DE GRAND-BOULOGNE.

— Un vigneron de Lecco (Lombardie), Cesare Pozzoli, dans une lettre qu'il adresse au Journal d'Agriculture de Bologne, s'exprime ainsi :

Pour moi, il n'y a jamais d'années mauvaises ; je fais toujours une récolte extraordinaire à raison de 50 à 60 hectolitres de vin par hectare dans les années maigres, et de 70 à 80 dans les bonnes.

Où est le secret ? Je vais vous le dire. Le secret de cette récolte extraordinaire consiste dans l'application d'un procédé physico-végétal très-simple ; à savoir : obtenir la maturité des bourgeons qui doivent fructifier l'année suivante, en taillant la vigne lorsqu'on vendange. Je

vais mieux m'expliquer.

Au fur et à mesure qu'on vendange, deux hommes ou davantage suivent les vendangeurs et élaguent toutes les branches superflues de la vigne, ne laissant que celles destinées à fructifier l'année suivante.

En exécutant cette opération, on doit bien faire attention, non-seulement à ne pas gâter les feuilles des branches qu'on laisse, mais encore à ne point les secouer. Il s'ensuit que, pendant tout le mois d'octobre, les sucres de la plante opèrent en faveur de la fructification future, et, lorsque les premiers gelées arrivent, les bourgeons étant mûrs, n'en souffrent point, et la branche ne se dessèche pas à l'extrémité.

Les autres opérations pourront se faire ensuite avec commodité pendant l'hiver.

Cette année, mes vignes sont magnifiques, les bourgeons sont gonflés et mûrs, malgré cinquante jours de sécheresse l'été dernier et une récolte de quatre-vingt-dix hectolitres par hectare, tout bien calculé.

Cette année donc, je me promets mieux encore que l'année dernière, qui cependant est allée fort bien.

— Au banquet donné lundi par la compagnie des sapeurs-pompiers de la Cité, à Londres, un fireman a prononcé le toast suivant :

« Aux dames qui ont bien voulu assister à notre réunion ! Les flammes que jettent leurs yeux sont les seules contre lesquelles aucune compagnie d'assurances ne voudrait assurer ! »

— Un ivrogne passait en titubant dans le quartier de Wazemmes. Un chien, agacé par les festons qu'il dessinait, lui aboia aux jambes. L'individu se retourne :

« Tu as raison, chien, aboie, noble animal, car il n'y a rien de bête comme un pochard. »

Un passant s'arrête en entendant cet étrange dialogue.

« Vous voyez, s'écrie l'ivrogne, le chien est plus noble que l'homme.... il ne se soude pas lui ! »

BULLETIN FINANCIER.

Le Crédit Mobilier a eu les honneurs du marché cette semaine, comme le Comptoir d'escompte la semaine dernière. La hausse simultanée de ces deux établissements de crédit a une signification qu'on ne saurait méconnaître ; l'un et l'autre sont intéressés à soutenir les fonds publics, dont la fermeté seule peut favoriser le succès des grandes affaires dont l'éclosion successive marquera la campagne qui va s'ouvrir.

La conversion de l'emprunt mexicain de 1864, dont on s'occupait depuis quelque temps, est décidée ; l'opération commence le 2 octobre dans les bureaux du Comptoir d'escompte, et se fera sur les bases suivantes :

Pour 3 liv. sterl., ou 75.50 de rente d'ancien 6 0/0 mexicain, on délivre deux obligations, exactement semblables à celles émises en avril 1865, c'est-à-dire donnant un revenu annuel de 60 fr., à titre d'arrérages réguliers ; puis une participation à 3 millions de lots par an, évaluée à 6 fr. par obligation, soit 12 fr. pour les deux obligations remises en échange de 75 fr. 60 de 6 0/0.

En outre, les obligations étant remboursables à 500 fr. en cinquante années, et le cours actuel étant de 340 fr., la prime de remboursement, qui est de 160 fr., soit 320 fr. pour deux titres, représente 6.40 par an.

On sait aussi qu'en dehors du remboursement par tirage à 500 fr., chaque obligation sera une seconde fois remboursée, à l'expiration de la cinquantième année, d'une somme égale à 340 fr., garantie par la capitalisation des intérêts d'une rente 3 0/6 française déposée à la Caisse des dépôts et consignations. Ce remboursement constitue, pour deux obligations, une bonification de 68 fr.

Ainsi, les porteurs de 6 0/0 mexicain sont appelés à échanger 75.60 de revenu contre 78.40, plus une réserve de 63 fr. en capital. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages que leur offre cette conversion.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE ROANNE

(Décret du 30 juillet 1863). Entrepôt, transit, consignation Vins, alcools, céréales, etc.

Les Magasins généraux et publics offrent les avantages suivants :

Ils reçoivent en franchise de droit et de régie, toutes les marchandises qui en sont susceptibles jusqu'au jour de la sortie : les vins, les 3/6, eaux-de-vie, avoines, viandes salées, etc.

Ils emmagasinent à prix réduits et délivrent des WARRANTS permettant d'emprunter sur la marchandise.

Ils procurent le placement de toutes les marchandises qui leur sont confiées à des conditions de commission très-avantageuses.

Ils se chargent du dépôt comme du règlement des délaissés pour compte et des colis en souffrance à la gare.

Les propriétaires de vignes trouveront dans les Magasins de très-grandes facilités pour la prompte vente de leurs vins. D'un autre côté, les consommateurs trouveront là, pour leurs approvisionnements, avec l'avantage d'éviter des courses onéreuses et les frais d'intermédiaires, une grande variété dans les prix et les qualités.

S'adresser à M. A. SEGUIN, permissionnaire AU CHATEAU DU MARAIS Ou rue de l'Entrepôt, en face la gare des marchandises.

CONVERSION DE L'EMPRUNT MEXICAIN 6 %

DE 1864.

La commission des finances du Mexique, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par S. M. l'empereur Maximilien, a décidé que les porteurs de certificats libérés du 6 0/0 mexicain émis en 1864 auront le droit d'échanger leurs titres, depuis le 2 octobre courant jusqu'au 10 novembre prochain, contre des obligations de 500 francs, inscrites au grand-livre de la dette extérieure mexicaine au nombre de 500,000, et représentant, au capital nominal de 250 millions, le montant des titres de l'emprunt de 1864.

Cette conversion aura lieu à raison de 3 livres sterling de revenu, soit 75 fr. 60 c., contre deux obligations nouvelles de 500 fr., produisant chacune un intérêt annuel de 30 fr., payable par semestre, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année, à partir du 1^{er} avril 1866.

La commission des finances du Mexique se chargera de compléter ou de vendre, d'après les cours de la Bourse, sans commission, les fractions non convertissables en une obligation. Cette deuxième série d'obligations jouira de

tous les avantages accordés aux obligations de la première série, émise en avril 1865.

Ainsi : L'amortissement aura lieu tous les six mois, par voie de tirages au sort, faits publiquement à Paris par les soins de la commission des finances du Mexique, les 2 janvier et 2 juillet de chaque année, pour les remboursements être effectués aux mains des ayants-droit trois mois plus tard.

Le premier tirage sera effectué le 2 janvier 1866, immédiatement après le tirage de la première série.

A chaque tirage semestriel, la première obligation sortie sera remboursée à 500,000 fr.

Les deux numéros suivants, à 100,000

Les quatre numéros suivants, à 200,000

50,000

Et soixante numéros à 10,000 200,000

Total par chaque semestre 1,500,000

En outre, 756 obligations seront remboursées à 500 francs, au tirage du premier semestre. Ce nombre ira croissant chaque semestre, de telle sorte que l'emprunt soit intégralement remboursé en cinquante ans.

Enfin, il sera attribué à chaque obligation une prime de reconstitution de 340 fr. exigible dans cinquante ans. Elle sera constituée au moyen de rentes françaises 3 0/0, déposées à la Caisse des dépôts et consignations de France, et les arrérages en seront capitalisés tous les trois mois pendant lesdites cinquante années.

Le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS est chargé d'opérer cette conversion. Les Certificats à échanger (coupon du 1^{er} octobre détaché) devront être déposés dans ses bureaux, rue Bergère, 14, du 2 octobre courant au 10 novembre prochain, de 10 heures du matin à 3 heures du soir. — Un bureau spécial sera ouvert pour l'achat ou la vente, sans commission, des fractions non convertissables en une obligation.

Dans les départements, les porteurs de certificats auront la faculté de déposer leurs titres chez MM. les receveurs généraux, qui les transmettront au Comptoir d'Escompte. L. B.

15 OCTOBRE, TIRAGE

LOTÉRIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAUX-ROUX. A gagner 502,000 fr. comme suit :

Loterie de Châteauroux, 325 lots. — Gros lot, 100,000 fr. pour 25 c.

Très-important 1^{er} tirage, suivi des tirages :

Loterie des Enfants Pauvres, 503 lots déposés à la Banque de France. Gros lot, 150,000 fr.

Loterie Municipale Ville des Andelys, 104 lots. Gros lot, 100,000 fr. pour 25 c.

Ensemble, 932 lots ; 502,000 francs.

Gros lot 100,000 fr. Châteauroux. fr. 100,000

Gros lot 150,000 fr. Enfants Pauvres 150,000

Gros lot 100,000 fr. Andelys. 100,000

Trois lots de 10,000 fr. 30,000

Vingt-six lots (5,000 fr., 2,000, etc.) 32,000

Neuf cents lots de 100 fr. 90,000

A gagner 932 lots s'élevant à fr. 502,000

Pour toutes chances, billets 25 c. dans toute la France, chez tous libraires et débitants de tabac.

On peut aussi, pour recevoir VINGT billets assortis, adresser (mandat poste ou timbres-poste) CINQ francs au directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris (A gagner 502,000 fr.).

Pour tous les articles non signés : SAZON.

Au printemps, traiter les maladies de la peau, dartres, rougeurs, démangeaisons, taches, pellicules, etc., par la pommade Citrine antihyperémique en onctions, et l'essence de Salsepareille iodurée à l'intérieur, comme dépuratif du sang et des humeurs. Bnorr, ph.-ch., 109, rue St-Lazare, à Paris. — Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien. L. B. 6-2

La Revalescère, délicieux aliment éminemment réparateur, a guéri 60,000 malades sans médecine et sans purger. Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes, rendant la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, du pectoral, de la foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises ou laborieuses digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, émission de bourbeux, bourbeux aux oreilles, acuité, piqûre, nausées et vomissements même en grossesse, douleurs, accès, crampes, et spasmes d'estomac, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruptions, métrite, hystérie, irritation nerveuse, épilepsie, paralysie, danses de St-Guy, peste de mémoire, névralgie, vice du sang, la fièvre blanche, les fièvres colorées, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, épuisement, hydropisie, rhumatisme, goutte, catarrhes, etc. — No 6182. Cures de Son Excellence M. le comte de Dalmatie, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs, qui résista à tous remèdes. — No 60416. M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie) avec toutes ses misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées, etc. — No 48812. M. Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48813. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48814. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48815. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48816. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48817. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48818. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48819. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48820. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48821. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48822. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48823. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48824. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48825. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48826. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48827. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48828. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48829. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48830. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48831. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48832. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48833. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48834. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48835. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48836. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48837. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48838. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48839. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48840. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48841. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48842. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48843. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48844. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48845. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48846. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48847. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48848. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48849. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48850. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48851. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48852. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48853. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48854. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48855. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48856. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48857. M. Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, etc. — No 48

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE DÉMAISON

MM. les Créanciers de la faillite du sieur DÉMAISON, dégraisseur de chiffons à Roanne, sont convoqués à se réunir le treize de ce mois, à dix heures précises du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte du syndic, les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union.

Roanne, le sept octobre mil huit cent soixante-cinq.

BARBE, greffier.

Etude de M. GAY, avoué à Roanne, Et de M. DACHER, notaire à Saint-Maurice-sur-Loire. VENTE Par autorité de justice, En l'étude et par le ministère de M. Dacher, notaire à Saint-Maurice-sur-Loire, D'UNE TERRE

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Par convention verbale du vingt-sept septembre mil huit cent soixante-cinq, la société qui existait entre les sieurs Etienne et Charles Ardaïne frères, fabricants de tissus à Charlieu, a été dissoute d'un commun accord.

EMPLACEMENTS A VENDRE Rue de la Gare des marchandises. S'adresser à M. E. GENOT, marchand de charbons, faubourg Mulsant, ou à M. Dumond, notaire à Roanne.

A LOUER DE SUITE

UN JARDIN CLOS A bondamment pourvu d'arbres fruitiers, et arrosé dans toute sa surface par un manège qui fonctionne avec la plus parfaite facilité, à raison de 40 francs les 1000 mètres carrés.

UNE TERRE

Y. Attenant Contenance trente-cinq ares, au prix de 16 francs les 10 ares. S'adresser à M. VERNAY, place Saint-Etienne.

BOURNICHON DENTISTE DE PARIS Est arrivé à Roanne et ne restera que peu de temps.

A VENDRE

A LA TOUSSAINT PROCHAINE Pour cause de cessation de commerce UN FONDS DE RESTAURANT BIEN ACHALANDÉ Situé à Roanne, rue de la Côte, 15. S'y adresser.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Aux habitants de la ville de Roanne et des environs. La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que M. & M^{me} NORMAND ne voyagent plus.

On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.

M. GRANGENEUVE-PULLIN

Préviens MM. les Fabricants qu'il est, depuis longtemps, seul dépositaire des toiles d'emballage de la maison THULLIER frères, de Beauval et Rouen, des bâches glisées de la maison DUCARRE et C^{ie}, de Lyon, du sommier américain TUKER, le meilleur marché de tous les sommiers, et de celui FERRAND, de Lyon.

Toujours grand choix de toilerie, literie, lits en fer, et sommiers garnis de bons crins, faits en toute confiance et à prix réduits.

A VENDRE MATÉRIEL DE TEINTURE Pour couleurs

Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc. — Calorifère et tout ce qui concerne une sécherie. S'adresser à E. GENOT.

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL Pour cause de cessation de commerce UN FONDS DE CAFÉ S'adresser à M. JONARD, rue Saint-Jean, 34, à Roanne.

HYGIÈNE DE LA VUE Les vues faibles ou fatiguées sont soulagées et fortifiées par les Lunettes graduées de MICHELIN jeune, opticien de Paris, le seul muni d'un instrument pour mesurer la vue. M. MICHELIN jeune est visible tous les jours, hôtel du Commerce. 2-1

A VENDRE UN FONDS D'ÉPICERIE TRÈS-BIEN ACHALANDÉ Situé à Roanne, rue des Planches, 7. S'adresser à M. BERTHELIER, qui exploite ledit fonds. 10-9

EN VENTE LA LIVRAISON ILLUSTRÉE LOUIS BLANC HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE Edition populaire conforme à l'Édition originale. Ornée du portrait de l'auteur, gravé sur acier, illustrée de plus de 500 magnifiques gravures sur bois, inédites.

FABRIQUE DE GRÈS DE SAINT-PAUL-DE-VÉZELIN Dont les produits ont obtenu des récompenses à l'exposition universelle de 1855, et deux médailles aux expositions agricoles de 1856 et 1866.

LE PLUS GRAND FLEAU DE L'HUMANITÉ C'est la phthisie pulmonaire Sur 10 décès, 4 au moins sont produits par cette maladie. La Farine mexicaine est le spécifique certain, pour la guérison de la phthisie pulmonaire, de la consommation, de la bronchite et du catarrhe chroniques.

PHOSPHO-GUANO GALLET, LEFEBVRE et C^{ie}, à Paris et au Havre. VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS. Dépôts dans tous les départements.

ORFÈVRERIE CHRISTOFFLE MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

BITUMES E. GENOT Prépreneur de Bitumes, à Roanne. Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Scyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers écuries, greniers à blé, etc.

AVIS IMPORTANT MM. DUCHESNE DENTISTES DE PARIS Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses des mandés qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.

PLUS DE MÉDECINE SANTÉ et ÉNERGIE, rendues sans médecine, ni purgation, ni frais. La délicieuse farine de santé REVALESCIERE DU BARRY guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, les hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, atteintes, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtes, et du dos, tout désordre du foie, nerfs, de la gorge, des bronches, de l'utérus, membranes muqueuses, vessie, et bile; insomnie, toux, oppression, asthme, catarrhe, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement par suite d'excès, paralysie, épilepsie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de St-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe, manque de chaleur, de fraîcheur et d'énergie physique et morale, hypochondrie, des idées tristes, et toutes les horreurs morales d'un état de morose, fluor blanche, pâles couleurs. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, remplaçant toute graine maigre par de bons muscles et des chairs fermes.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine. CHACUN de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir. VIN DE QUINQUINA DE FREDERICK LABARRAQUE. Poudre de ROGÉ. PERLES D'ÉTHÉR DU D^r CLERMAN. PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC. PILULES DE VALLET.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le réparateur TRICARD. DÉPÔT GÉNÉRAL: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE & AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT 4 forts volumes in-4^o. Prix. 60 fr. EN VENTE MEME ÉDITION, REVUE & AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT Se publie aussi en 400 livraisons à 15 centimes la livraison. — Complet, 60 fr. GRAND DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE ANCIENNE ET MODERNE On description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., etc., de toutes les parties du monde, par MM. BESCHÈRELLÉ aîné et M.-G. DEVARIS, avec la collaboration de plusieurs géographes français et étrangers. — 4 forts volumes in-4^o (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages). Cet ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie. LIBRAIRIE A. COURCIER, éditeur, boulevard Saint-Michel, 13, à PARIS (Franco pour toute la France)